

Le pape, l'islam et la violence

Lors de son récent voyage en Allemagne, le pape Benoît XVI a tenu des propos pouvant faire penser qu'il existait un lien entre islam et violence, plus particulièrement la violence utilisée comme moyen pour propager la foi – nous laisserons entre parenthèses la question de savoir si le pape voulait établir un tel lien ou s'il s'est tout simplement mal exprimé ou s'il a été mal interprété. Survenus seulement quelques mois après l'affaire des caricatures de Mahomet parues dans un journal danois, les propos pontificaux ont provoqué un tollé général dans le monde musulman, le pape étant même sommé de présenter ses excuses.

Norbert
Campagna

A supposer que le pape ait affirmé que dans l'islam, on pouvait trouver l'idée d'une propagation de la foi par des moyens violents, pourquoi ces propos de Benoît XVI ont-ils choqué le monde musulman ? Est-ce parce qu'ils ont été tenus en public ? Est-ce parce qu'ils ont été tenus par un non-musulman ? Est-ce parce qu'ils ont été tenus par le chef suprême de l'Église catholique ? Ou est-ce parce qu'ils ne correspondent pas à la vérité ? Nous passerons en revue ces quatre hypothèses et aboutirons à la conclusion que le pape a plutôt péché par omission que par commission. Il n'aurait donc pas nécessairement dû se taire, mais dire plus – ce plus que l'Église ne veut pas vraiment dire.

Pour ne pas surcharger cet article de notes – *forum*, malgré tout le respect que j'ai pour ce mensuel, n'est pas une revue scientifique et mon article ne se veut pas non plus un article scientifique –, je me suis limité à quelques références paradigmatiques.

1. L'islam et la question de la violence

1.1. Le Coran

Commençons par la dernière hypothèse que nous avons formulée. Si l'on peut certes discuter de la question de savoir qui, de l'Ancien Testament ou du Coran, contient le plus de passages où il est

fait mention du recours à la violence sous les auspices de Dieu, il est indéniable que dans le Coran, on peut trouver des textes justifiant le recours à la violence vis-à-vis des infidèles. Par infidèles, le Coran entend ceux qui ne reconnaissent pas le prophète (4, 150). La sourate 2 affirme explicitement qu'Allah est l'ennemi des infidèles (2, 98). Le Coran contient de ce fait aussi des passages dans lesquels il est fait état de la punition qui attend les infidèles dans l'au-delà (2, 162 ; 3, 151 ; 3, 178). La question est de savoir si les musulmans ont aussi le droit de recourir à la violence contre les infidèles dans l'ici-bas. Sur ce point, le Coran n'est pas très clair. Dans la sourate 2, il est affirmé que si les juifs ou les chrétiens essaient de convertir les musulmans, ces derniers doivent leur pardonner, les éviter et attendre les ordres d'Allah (2, 109). Dans la même sourate, il est dit que les musulmans doivent combattre ceux qui les combattent, mais ne pas initier le combat, c'est-à-dire que seule la violence défensive leur est permise (2, 190). En même temps, il est dit que dans le cadre d'une telle violence défensive, il ne faut pas faire de quartier (2, 191), sauf si les assaillants

La question est de savoir si les musulmans ont aussi le droit de recourir à la violence contre les infidèles dans l'ici-bas. Sur ce point, le Coran n'est pas très clair.

Norbert Campagna est philosophe. Auteur d'une quinzaine de livres, il travaille actuellement sur la philosophie politique chrétienne et musulmane du Moyen Âge et du début des temps modernes.

cessent leur attaque et se convertissent à l'islam (2, 192).

Cette même sourate 2 dit aussi très clairement, et je cite la version allemande (Stuttgart 2002 ; l'ordre des sourates est fonction de leur longueur) : „Es sei kein Zwang im Glauben.“ (2, 256). Seule la prédication est autorisée pour la propagation de la foi musulmane (3, 69 ; 64, 12). Notons toutefois que la sourate 4 prévoit la mort pour celui qui, s'étant déjà converti à l'islam, se détourne ensuite de la foi du prophète (4, 89). A ce propos, il faut noter que le Coran ne semble pas laisser l'adoption de la foi au libre arbitre de l'homme. La sourate 2 dit explicitement qu'Allah mènera sur la bonne voie celui qu'Il veut (2, 213). La même idée est reprise plus tard dans cette même sourate (2, 269). Et dans la sourate 10, nous pouvons lire : „[K]eine Seele kann gläubig werden ohne Allahs Erlaubnis.“ (10, 100). Pris au sens fort et devant l'arrière-fond de fatalisme qui caractérise le Coran, ces quelques passages pourraient donner à penser que ce n'est pas l'individu qui décide librement de se convertir à l'islam, mais que la conversion de l'individu est l'œuvre d'Allah, qui l'illumine de la foi. Mais dans ce cas, on peut se demander de quel droit Allah punit les infidèles.

Terminons ce petit aperçu sur le Coran par trois des passages les plus sanguinaires. Dans la sourate 8, Mahomet enjoint aux fidèles de lutter jusqu'à ce que tout le monde ait adopté la foi musulmane. La sourate 9 est plus explicite encore : „Sind aber die heiligen Monate verfloßen, so erschlaget die Götzendiener, wo ihr sie findet, und packet sie und belagert sie und lauert ihnen in jedem Hinterhalt auf.“ (9, 5). Finalement, dans la sourate 47, une sourate dictée juste avant la bataille de Badr, nous pouvons lire : „Und wenn ihr die Ungläubigen trifft, dann herunter mit dem Haupt, bis ihr ein Gemetzel unter ihnen angerichtet habt.“ (47,4).

1.2. Les hadiths

A côté du Coran, les hadiths – les faits et dits du prophète – constituent le second pilier de l'islam. La version officielle de ces faits et dits est celle de Sahih al-Buhari, qui ayant vécu deux siècles après Mahomet – il est né en 810 –, a recueilli plus de 600 000 de ces faits et dits, pour n'en retenir que 7 400 comme présentant une garantie d'authenticité. Dans ces hadiths, nous retrouvons une attitude d'hostilité envers les juifs, attitude déjà présente dans le Coran. Ainsi il est dit : „Ihr werdet die Juden bekämpfen, bis einer von ihnen Zuflucht hinter einem Stein sucht. Und dieser Stein wird rufen: ‚Komm herbei! Dieser Jude hat sich hinter mir versteckt! Töte ihn!‘.“ (*Nachrichten von Taten und Aussprüchen des Propheten Muhammad*, Stuttgart 1991, p. 311). Comprenons : Toute la création, même les choses irrationnelles, considèrent les juifs comme des ennemis.

Dans un autre hadith, nous apprenons que Mahomet avait un jour décidé d'envoyer Ali, auquel il venait de redonner la vue, vers l'ennemi. Ali lui demande s'il doit lutter contre l'ennemi jusqu'à ce que celui-ci adopte la foi. Voici la réponse de Mahomet : „Geh ihnen langsam entgegen! Fordere sie auf, zum Islam überzutreten, und erzähl ihnen, welche Pflichten ein Muslim gegenüber Gott hat! Und, bei Gott, wenn Gott durch dich auch nur einen einzigen Mann auf den rechten Weg führt, so ist das besser für dich als der Besitz von roten Kamelen.“ (ibid., p. 315). Entendons

Der Papst, Mohammed und das Schwert

Papst Benedikt XVI. hat in seinem Vortrag am 12. September 2006 in Regensburg einen Dialog zitiert, den der byzantinische Kaiser Manuel II. Paleologos 1391 mit einem gebildeten Perser über Christentum und Islam geführt haben soll. Der Papst beruft sich auf eine Übersetzung und Kommentierung von Professor Theodore Khoury (Münster). Wir bringen einen Auszug aus dem Vortrag des deutschen Papstes.

„(...) In der von Professor Khoury herausgegebenen siebten Gesprächsrunde kommt der Kaiser auf das Thema des Jihad, des heiligen Krieges zu sprechen. Der Kaiser wußte sicher, daß in Sure 2, 256 steht: Kein Zwang in Glaubenssachen – es ist eine der frühen Suren aus der Zeit, wie uns die Kenner sagen, in der Mohammed selbst noch machtlos und bedroht war. Aber der Kaiser kannte natürlich auch die im Koran niedergelegten – später entstandenen – Bestimmungen über den heiligen Krieg. Ohne sich auf Einzelheiten wie die unterschiedliche Behandlung von ‚Schriftbesitzern‘ und ‚Ungläubigen‘ einzulassen, wendet er sich in erstaunlich schroffer, uns überraschend schroffer Form ganz einfach mit der zentralen Frage nach dem Verhältnis von Religion und Gewalt überhaupt an seinen Gesprächspartner. Er sagt: ‚Zeig mir doch, was Mohammed Neues gebracht hat, und da wirst du nur Schlechtes und Inhumanes finden wie dies, daß er vorgeschrieben hat, den Glauben, den er predigte, durch das Schwert zu verbreiten‘. Der Kaiser begründet, nachdem er so zugeschlagen hat, dann eingehend, warum Glaubensverbreitung durch Gewalt widersinnig ist. Sie steht im Widerspruch zum Wesen Gottes und zum Wesen der Seele. ‚Gott hat kein Gefallen am Blut‘, sagt er, ‚und nicht vernunftgemäß zu handeln, ist dem Wesen Gottes zuwider. Der Glaube ist Frucht der Seele, nicht des Körpers. Wer also jemanden zum Glauben führen will, braucht die Fähigkeit zur guten Rede und ein rechtes Denken, nicht aber Gewalt und Drohung ... Um eine vernünftige Seele zu überzeugen, braucht man nicht seinen Arm, nicht Schlagwerkzeuge noch sonst eines der Mittel, durch die man jemanden mit dem Tod bedrohen kann ...“

Der entscheidende Satz in dieser Argumentation gegen Bekehrung durch Gewalt lautet: Nicht vernunftgemäß handeln ist dem Wesen Gottes zuwider. Der Herausgeber, Theodore Khoury, kommentiert dazu: Für den Kaiser als einen in griechischer Philosophie aufgewachsenen Byzantiner ist dieser Satz evident. Für die moslemische Lehre hingegen ist Gott absolut transzendent. Sein Wille ist an keine unserer Kategorien gebunden und sei es die der Vernünftigkeit. (...)

Siehe: http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2006/september/documents/hf_ben-xvi_spe_20060912_university-regensburg_ge.html

Des passages des hadiths, il ressort que la conversion pacifique semble être l'idéal, mais que la conversion par les armes ou par la menace des armes n'est pas clairement exclue.

que pour Mahomet, la conversion par la parole est préférable à la conversion par les armes. Notons toutefois un autre hadith, où il est dit que lorsque Mahomet partait à la guerre contre ses ennemis, il attendait l'aube pour attaquer. S'il entendait l'appel à la prière provenant du lieu qu'il voulait attaquer, il abandonnait l'idée d'attaquer, alors que si cet appel ne se faisait pas entendre, il passait à l'attaque (ibid., 313).

De tous ces passages, il ressort que la conversion pacifique semble être l'idéal, mais que la conversion par les armes ou par la menace des armes n'est pas clairement exclue. En tout cas, il est indéniable que le recours aux armes pour défendre l'islam est autorisé et que pour les infidèles qui ont attaqué les musulmans, il n'y a d'autre alternative que de périr par les armes ou de se convertir à l'islam.

1.3. L'islam médiéval

Même s'il faudrait approfondir bien plus cette analyse des sources musulmanes, je ne peux, pour des raisons évidentes, le faire dans cet article. Qu'il me soit dès lors permis de me limiter à un dernier texte pour clore cet aperçu. Il s'agit d'un texte du début du XIV^e siècle – et donc quasi contemporain du texte de Manuel II cité par Benoît XVI. Son auteur, Ibn Taymiyya, était l'un des théologiens les plus réputés de son temps. Dans sa *Lettre à un roi croisé*, l'éminent théologien s'adresse à un seigneur croisé de Chypre pour exiger de lui la libération de prisonniers musulmans – Chypre était un peu le Guantanamo de l'époque. Ibn Taymiyya affirme dans sa longue lettre – qui est plutôt un traité – qu'Allah et Mahomet ont appelé à « lutter contre ceux dont l'état est comme

suit, jusqu'à ce qu'ils entrent en la religion de Dieu ou paient la capitation » (*Lettre à un roi croisé*, Louvain-la-Neuve/Lyon 1995, p. 183). Cet « état », qui est ensuite décrit, est l'état des chrétiens et des juifs. Notons qu'Ibn Taymiyya leur laisse ouvertes deux possibilités : ou bien ils se convertissent à l'islam ou bien ils paient la capitation. Notons aussi que pour tous ceux qui ne sont pas chrétiens ou juifs, c'est soit la conversion, soit la mort. Dans sa version classique, il semble bien que l'islam ne tolère que les deux autres religions du Livre, dont, soit dit en passant, il s'inspire à plus d'un égard.

Dans sa lettre, Ibn Taymiyya menace ceux qui feraient la guerre aux musulmans et il menace de même le roi chrétien au sujet des prisonniers musulmans que celui-ci détient. L'auteur rappelle au roi que les musulmans détiennent aussi des prisonniers chrétiens, et que le sort de ces derniers dépend du sort qui sera réservé aux prisonniers musulmans (ibid., p. 201). Dans son Epilogue, Ibn Taymiyya écrit : « Quant à ce que nous savons à propos des Nazaréens, quant à ce que Dieu leur fera en donnant aux Musulmans de les vaincre et d'avoir pouvoir sur eux, ce sont des choses dont je n'informerai pas le Roi, afin qu'il n'en ait point la poitrine serrée. Voici cependant ce que je lui conseillerai : tout homme qui agit bien envers les Musulmans ou penche vers eux, le résultat en sera pour lui, avec eux, une bonne chose, proportionnelle à ce que, du bien, il aura fait. » (ibid., p. 208). Pour Ibn Taymiyya, mais la chose semble acquise pour tout l'islam classique, la victoire de l'islam est certaine, car voulue par Dieu. Le tout n'est qu'une question de temps, mais le jour viendra où la demeure de la guerre – *dar al harb* – se transformera en demeure de l'islam – *dar al islam*.

Les propos de Benoît XVI ne correspondent-ils pas à la réalité et est-ce donc une cause pouvant justifier les protestations du monde musulman ? En supposant que le pape ait établi un lien entre l'islam et la conversion par la force, il n'a pas eu tout à fait tort, mais il aurait dû dire que les choses ne sont pas entièrement claires et que l'on peut aussi trouver dans le Coran au moins un passage qui prône la conversion par la parole. Jugés d'un point de vue scientifique, les propos de Benoît XVI sont, disons, réducteurs, sans pour autant être complètement faux.

2. La paille et la poutre

Certaines personnes voient facilement la paille dans l'œil du voisin, mais non pas la poutre dans leur propre œil. Ces personnes ont-elles le droit de critiquer les autres ? Leur autorité morale n'est-elle pas remise en cause par la présence de cette poutre dans leur propre œil ?

Ce que le monde musulman pourrait reprocher à Benoît XVI, c'est de passer sous silence l'histoire

Le Vatican



de la violence dans le contexte de l'expansion du christianisme. Sans vouloir ici retracer cette histoire, nous nous contenterons de quelques remarques.

2.1. L'Eglise primitive

Commençons par saint Augustin, dont l'influence sur la pensée chrétienne n'est plus à prouver. Dans une lettre (Lettre 157) datant de 411 ou 414, l'évêque d'Hippone affirme clairement, se référant au célèbre passage de Luc (14, 16-24), que l'Eglise n'a pas seulement le droit d'inviter les non-croyants à lui adhérer, mais qu'elle a aussi le droit de les y forcer – c'est le célèbre *compelle eos intrare*. Quoi qu'il faille replacer les propos de saint Augustin dans le contexte de l'époque – les donatistes n'hésitaient pas à attaquer leurs adversaires par la violence –, il n'en reste pas moins qu'il accepte le recours à la force pour convertir ceux qui ne se trouveraient pas sur le bon chemin, et ce notamment à l'intérieur de l'Eglise.

Notons qu'un siècle avant saint Augustin, l'Edit de Milan, promulgué par les empereurs Licinius et Constantin, avait instauré une tolérance religieuse sans limites, chacun étant libre de vénérer Dieu comme il le jugeait à propos. Dans les siècles qui allaient suivre, et dès les édits *Cunctos populus* (380) et *Nullus hereticus* (381) de Théodose I^{er}, certains infidèles allaient avoir à subir un traitement plus dur que d'autres.

2.2. L'infidélité négative

C'est là un point sur lequel il faut insister. A l'intérieur du christianisme officiel, on a pris soin de distinguer entre plusieurs types d'infidèles – une distinction qui aura toute son actualité au XVI^e siècle, après la « découverte » de l'Amérique par les Espagnols. Dans ce qui suit, je simplifierai quelque peu ces distinctions.

Il y a d'abord les infidèles qui n'ont encore jamais entendu parler de Jésus et dont l'infidélité ne constitue pas un péché, car même si l'existence de Dieu peut être connue par la lumière naturelle, celle du Christ ne le peut pas – on parle dans leur cas d'infidélité négative. Les habitants du Nouveau Monde étaient classés dans cette catégorie. A leur sujet, les principaux théologiens espagnols du XVI^e siècle – et notamment Francisco de Vitoria – affirmaient qu'on pouvait certes utiliser la force pour obliger les « barbares » à accepter la présence de prédicateurs sur leur territoire, mais qu'il n'était pas permis d'utiliser la force pour les obliger à croire. Selon Vitoria, on pouvait aussi utiliser la force pour protéger les « Indiens » déjà convertis contre les tentatives des non-convertis de les faire retomber dans leur ancienne croyance – Vitoria développe ces idées dans sa célèbre *relectio, De indis recenter inventis*, de fin 1538.

L'idée que l'on ne peut obliger un païen à la foi se trouve en fait déjà clairement énoncée chez saint



Mosquée Al-Aqsa à Jérusalem

Thomas dans la *quaestio* 10 de la *Secunda secundae* de la *Somme théologique* – à ceci près que saint Thomas estime que la foi ne peut pas non plus être imposée par la force aux juifs. Pour la grande majorité des théologiens de l'époque, la simple infidélité ou l'infidélité en soi ne constituait pas une juste cause de guerre. Qu'il s'agisse de Vitoria, de Soto, Las Casas, Veracruz, Cuevas, Salinas ou encore José de Acosta, les grands théologiens espagnols veulent une conversion pacifique des Indiens, même si la plupart d'entre eux estiment qu'il est licite d'utiliser la force pour protéger les prédicateurs espagnols en Amérique – Las Casas, Cano ou encore Benavides feront plutôt figure d'exception sur cette question. Ce sont souvent des non-théologiens, comme l'humaniste et historien Juan Gines de Sepulveda, qui estiment que la terreur et la menace doivent être jointes à la prédication (voir son *Democrates Alter*).

Mais il faut prendre soin de lire aussi les détails. Ainsi Vitoria estime-t-il que si dans une grande ville comme Constantinople, la quasi-totalité de la population était passée à la religion chrétienne, on pourrait forcer les quelques infidèles qui restent – Vitoria cite le chiffre de 40 – à embrasser également la foi (*Comentarios a la Secunda Secundae de Santo Tomas, Salamanca 1935, quaestio 10, art. 8*).

2.3. Les musulmans

Un deuxième groupe d'infidèles est constitué par les musulmans. En ce qui les concerne, l'opinion est quasi unanime parmi les grands théologiens : ils se trouvent dans une situation de guerre perpétuelle avec les chrétiens. Ce sont, dit Vitoria,

Ce que le monde musulman pourrait reprocher à Benoît XVI, c'est de passer sous silence l'histoire de la violence dans le contexte de l'expansion du christianisme.

Un véritable dialogue entre chrétiens et musulmans ne pourra avoir lieu que si les deux partenaïres sortent les cadavres de leurs placards et disent à l'autre de ne pas faire les mêmes erreurs que l'on a faites soi-même.

des « *hostes communes christianorum* », des ennemis communs des chrétiens (*Comentarios a la Secunda Secundae de Santo Tomas*, Salamanca 1935, *quaestio* 66, art. 8).

Ce qui dérange surtout, c'est leur présence sur les lieux saints, une présence à laquelle les croisades n'ont pas réussi à mettre fin. Notons dans ce contexte que la croisade n'est pas tant une guerre contre l'islam en tant que tel, mais plutôt, comme le note Jean Flori, « une guerre sainte ayant pour objectif la libération de Jérusalem » (*La guerre sainte. La formation de l'idée de croisade dans l'Occident chrétien*, Paris 2001, p. 357). Les théologiens des XV^e et XVI^e siècles feront aussi la distinction entre les musulmans qui occupent des terres jadis chrétiennes et ceux qui occupent des terres qui n'ont jamais été chrétiennes. Contre les premiers, il existe une juste cause de guerre, ce qui n'est pas le cas contre les seconds, aussi longtemps qu'ils laissent les chrétiens en paix.

Dans certains de ses écrits, Vitoria soulève la question de savoir si les chrétiens ont le droit de tuer intentionnellement les enfants musulmans afin d'empêcher que ces enfants ne deviennent adultes et prennent les armes contre les chrétiens. Sa réponse est clairement négative. Mais cela n'exclut pas que les hommes, les femmes et les enfants musulmans puissent être faits esclaves par les chrétiens, la guerre des chrétiens contre les musulmans étant une guerre juste et le *ius gentium* autorisant l'esclavage comme conséquence d'une telle guerre.

2.4. Les hérétiques

Les théologiens distinguent en général entre les hérétiques et les apostats. Un apostat est quelqu'un qui abandonne complètement la foi chrétienne, alors qu'un hérétique n'en abandonne qu'une partie. Ce que nous dirons des hérétiques vaudra, a fortiori, pour les apostats.

Tous les théologiens sont d'accord sur le fait que l'Eglise a le droit d'exterminer non seulement l'hérésie, mais aussi les hérétiques. Sur ce point, les décrets du quatrième Concile du Latran (1215) sont clairs. Même saint Thomas se prononce en faveur de l'extermination des hérétiques, estimant toutefois que celle-ci, effectuée comme il se doit par le bras séculier, l'Eglise n'ayant pas le droit d'appliquer des peines de sang, ne doit se faire que dans le cas de quelqu'un qui persiste dans l'hérésie après avoir été appelé à deux reprises à revenir à la foi (*Summa theologica*, IIa, IIae, *quaestio* 11, art. 3). L'idée est ici que tout individu, lorsqu'il adhère à la foi, contracte une promesse. L'hérétique rompt cette promesse et doit dès lors être puni, non seulement par Dieu, mais aussi par les hommes.

Vitoria écrit (je traduis du latin) : « [S]i Luther venait à cette université [scil. Salamanque – N.C.]

et prêchait que le Christ n'est pas vraiment présent dans l'eucharistie, il ne suffirait pas que les hommes doctes disent „Brûlez-le“, mais il faudrait le convaincre par l'Écriture. » (op. cit., *quaestio* 10, art. 7).

Y a-t-il dans le christianisme un lien entre la foi et la force ? Parfois oui et parfois non. Il aurait été sage que Benoît XVI, après avoir établi un lien entre foi et force au sujet de l'islam – en supposant qu'il ait voulu établir un tel lien – dise aussi un mot sur ce qu'il en est du christianisme et reconnaisse ouvertement que les chrétiens ont aussi préconisé la force pour obtenir la conversion.

3. De quoi je me mêle ?

Un non-musulman peut-il s'exprimer sur l'islam ? S'il n'y connaît rien du tout, sûrement pas. Mais il n'est pas à supposer que Benoît XVI ne connaît pas le Coran ainsi que toutes les discussions qui ont eu lieu – et ont peut-être encore lieu, mon inculture concernant la langue arabe ne me permettant malheureusement pas de me tenir suffisamment au courant – en terre d'islam au sujet de l'utilisation de la force pour obtenir la conversion.

Dans la mesure où l'islam est une religion universelle, c'est-à-dire une religion qui a pour vocation de convertir tous les êtres humains – et je pense que sur ce point au moins, il ne devrait pas y avoir débat, même s'il peut y avoir un désaccord au sujet de la question des moyens préconisés par le Coran pour obtenir la conversion –, il doit aussi permettre qu'on le critique. Certes, cette critique devrait respecter autant que possible les sensibilités des croyants, mais le respect de cette sensibilité ne doit pas devenir un moyen pour interdire de manière catégorique toute interrogation sur l'islam ou toute critique de certains aspects fondamentaux de l'islam.

Il faut que le monde musulman se rende à l'évidence : tant qu'il accepte une religion à vocation universelle, il y aura des voix critiques qui s'élèveront pour dire qu'elles ne sont pas d'accord, qu'elles ne partagent pas certaines thèses de l'islam, etc. Un chrétien doit avoir le droit de dire que dans le Coran, on trouve des passages où la violence est présentée comme un moyen légitime pour défendre la foi.

Le fait que ce soit un non-musulman dont on peut supposer qu'il connaît la religion musulmane qui ait tenu les propos relatifs au lien entre foi et force dans l'islam ne constitue pas une raison suffisante pour se montrer choqué par ses propos. Ici ne vaut pas la formule que le juriste Alberico Gentili adresse aux théologiens à la fin du XVI^e siècle dans son *De iure belli libri tres* : « Taisez-vous théologiens dans ce qui concerne les affaires d'autrui. » Le chrétien – mais la même chose vaut pour le juif, le bouddhiste, l'athée, l'agnostique, moi-même,

etc. – n’a pas de devoir de se taire quand il s’agit de se prononcer sur la question de savoir si l’islam préconise la conversion par la force ou non, car en tant que chrétien, il pourrait être victime d’une telle conversion, si jamais elle était préconisée par l’islam. Il a le droit, voire le devoir d’attirer l’attention du monde musulman sur ce qu’il croit être un élément dangereux dans l’islam.

4. Le mauvais endroit et le mauvais moment

S’il y a quelques années, le cardinal Joseph Ratzinger avait tenu lors d’un colloque scientifique réservé aux plus éminents spécialistes les propos que le pape Benoît XVI a tenus en public et *urbi et orbi*, le monde musulman – et le monde tout court, je pense – n’aurait pas pris note de ces propos et personne – si ce n’est une poignée d’universitaires – n’aurait rien su. Dans son *Commentaire à la Somme*, Vitoria note qu’il n’est pas nécessaire de brûler le Coran, car les blasphèmes qu’il contient ne sont pas publics (op. cit., *quaestio* 10, art. 8).

Le problème pourrait donc être lié au lieu et au moment et Benoît XVI n’aurait pas fait preuve de cette prudence dont parle Aristote. Au cours des dernières années, le monde musulman a dû faire face à un regain d’hostilité, et ce notamment en raison de quelques milliers d’islamistes qui veulent combattre l’Occident par le terrorisme. Sans vouloir nier l’existence de griefs légitimes que les habitants des pays musulmans pourraient avoir – et ont – contre les pays occidentaux, je tiens néanmoins à condamner de la manière la plus ferme le recours au terrorisme, et ce d’autant plus lorsqu’il touche des femmes et des enfants, des catégories de personnes que l’islam classique a toujours exclu des justes cibles de guerre. Dans ce contexte, il serait peut-être opportun que les populations musulmanes se montrent un peu plus choquées à l’égard de ces « musulmans » qui violent les injonctions du prophète. Et si une *fatwa* a été lancée contre l’auteur des Versets sataniques, il faudrait peut-être aussi en lancer une contre les auteurs de certains attentats sataniques.

Peut-on reprocher au pape un manque de diplomatie, une sorte de faux-pas, comme certains le pensent ? Ou pour le dire autrement : a-t-il agi de manière irresponsable ? Oui, dans la mesure où il n’a pas nuancé ses propos et qu’il n’a pas dit que dans le Coran, il est aussi explicitement stipulé qu’il faut propager la foi par la prédication. Oui, dans la mesure où il n’a pas profité de l’occasion pour faire un *mea culpa* et pour dire que les musulmans ne devaient pas tomber ou s’entêter dans les mêmes horreurs que le christianisme a connues pendant des siècles.

Conclusion

Si l’on veut que le monde musulman fasse son autocritique – et il doit la faire –, il faudrait peut-être d’abord aussi faire soigneusement la sienne. Un véritable dialogue entre chrétiens et musulmans ne pourra avoir lieu que si les deux partenaires sortent les cadavres de leurs placards et disent à l’autre de ne pas faire les mêmes erreurs que l’on a faites soi-même. Je ne pense pas que la hiérarchie de l’Eglise catholique soit en ce moment prête à faire cela, et je ne crois pas qu’à l’intérieur du monde musulman, les penseurs critiques – les héritiers des Lumières musulmanes des IX^e, X^e, XI^e et XII^e siècles – pèsent assez sur l’opinion publique pour faire triompher un islam tolérant. Le triomphe d’un tel islam tolérant ne passe bien sûr pas seulement par une réinterprétation des sources, mais présuppose des changements dans les conditions sociales, économiques et politiques des populations concernées. Tant que la grande majorité de ces populations vivra dans la misère, les conditions pour une influence des intellectuels critiques ne seront pas données. Mais en attendant, rendre obligatoire la lecture du *Discours décisif* d’Averroès dans toutes les écoles coraniques serait déjà un premier pas dans la bonne direction. Mais ne rêvons pas.



NATURATA
 Fair a kooperativ mat de Bio-Bauern
Äre Spezialist fir Bio-an Demeter-Liewesmëttel

- **Rollingergrund**
Tél.: 44 78 77-33
- **Dudelange**
Tél.: 51 47 69
- **Ettelbrück**
Tél.: 81 74 22
- **Munsbach (OIKOPOLIS)**
Tél.: 26 15 17 33
- **Hupperdange (Schanck-Haff)**
Tél.: 99 75 08
- **Foetz**
Tél.: 26 54 01 51

www.naturata.lu